

N.º 33. Du 21 Juin 1792.

82.

Laissez passer librement Jean Viers

natif d'Albanat domicilié à Juvénac  
d'Albanat département d'Auvergne âgé de 18 ans  
d'un M. 679 M cheveux et sourcils noirs yeux noirs  
front arrondi nez gros bouche moyenne menton rond visage oval  
allant en Espagne inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Mair de Juvénac  
en date du 20 Juin et sur l'attestation du citoyen J. Griffuel demeurant  
à Juvénac et du citoyen Antoine Chablat demeurant à  
Albanat lesquels ont signé avec nous.

Griffuel  
Chablat

N.º 34 Du 22 Juin

Laissez passer librement Antoine Rigout

natif d'Albanat domicilié à Juvénac  
d'Albanat département d'Auvergne âgé de 19 ans  
d'un M. 598 M cheveux et sourcils châtains yeux noirs  
front ouvert nez gros et relevé bouche moyenne menton rond visage oval  
allant en Espagne inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Mair de Juvénac  
en date du 20 Juin et sur l'attestation du citoyen J. Griffuel demeurant  
à Juvénac et du citoyen Pierre Rigout demeurant à  
Albanat lesquels ont signé avec nous.

Griffuel  
Rigout

N.º 35 Du 22 Juin

Laissez passer librement Antoine Baboules

natif d'Albanat domicilié à Juvénac  
d'Albanat département d'Auvergne âgé de 17 ans  
d'un M. 679 M cheveux et sourcils châtains yeux gris bleus  
front arrondi nez gros bouche moyenne menton relevé visage oval  
allant en Espagne inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Mair de Juvénac  
en date du 20 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jacques Baboules demeurant  
à Albanat et du citoyen Baptiste Pécin demeurant à  
Albanat lesquels ont signé avec nous.

Baboules  
Pécin